

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2005

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 février 2005 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Denise Girard, Marie-Claire Giguère, Hélène-Marie Girard, Nicole Leblanc, Chantal T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Alain Dépatie, Alain Filion, Normand Héroux, Jacques Séminaro, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque

Du secondaire : Madame Louise St-Cyr

Sont également présents :

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint

Monsieur Marcel Teasdale, directeur général par intérim

Monsieur François Houde, secrétaire général

Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Sont absents :

Mesdames Thérèse Richard De Nitto, Colette Larose

Messieurs Éric Couture, Pierre Dominique Jean Létourneau, Jean-Claude Rousseau

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2005

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.
Il est 20 h.

61-CC-2004-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot que l'ordre du jour
soit adopté avec l'ajout suivant :

5.2 Boni au rendement

Adoptée unanimement

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal:
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2005
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Délégation de pouvoirs du directeur général
 - 5.2 Boni au rendement
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Demande de révision de décision
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement :
 - 10.1 Budget révisé 2004-2005
 - 10.2 Approbation du budget révisé des écoles et des centres
 - 10.3 Autorisation d'engagement de dépenses des établissements
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2005

15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

62-CC-2004-2005

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 25 JANVIER 2005**

IL EST PROPOSÉ par madame Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2005 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Madame Linda Bossé – Service de garde

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général par intérim dépose la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs pour la période du 25 janvier au 22 février 2005.

63-CC-2004-2005

BONI AU RENDEMENT

CONSIDÉRANT l'évaluation réalisée par le Conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux :

D'accorder au directeur général, M. Serge Lefebvre, un boni forfaitaire conformément aux articles 24 à 27 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires.

Adoptée unanimement

64-CC-2004-2005

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

CONSIDÉRANT que L.E. a déposé une demande de révision de la décision du directeur de l'école secondaire André-Laurendeau concernant son enfant C.E. ;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2005

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de six (6) commissaires et de la présidente afin de tenir compte de la situation particulière de L.E. ;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le jeudi
17 février 2005 ;

CONSIDÉRANT que le directeur de l'école secondaire André-Laurendeau, monsieur Daniel Ouimet et la directrice adjointe, madame Caroline Comeau ont présenté leurs observations quant à la décision prise concernant C.E. ;

CONSIDÉRANT que L.E. et C.E. ont présenté leurs observations quant à la décision prise concernant C.E. ;

CONSIDÉRANT que le comité formé par le Conseil des commissaires considère que la décision de la direction de l'école secondaire André-Laurendeau est bien fondée ;

CONSIDÉRANT que le comité recommande cependant d'autoriser C.E. à fréquenter l'école secondaire Gérard-Filion pour une période d'un mois à compter de son admission et de réévaluer la situation de mois en mois ;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot :

QUE le Conseil des commissaires exprime son accord avec la décision prise par la direction de l'école secondaire André-Laurendeau concernant C.E. ;

QUE de façon exceptionnelle le Conseil des commissaires autorise le transfert de l'élève C.E. à l'école secondaire Gérard-Filion en classe TC-2 aux strictes conditions suivantes :

C.E. est admis pour une première période de 1 (un) mois ; à la fin de cette période, une réévaluation de la situation sera effectuée pour déterminer si la période d'évaluation se poursuit ;

Une telle évaluation doit être faite mensuellement par la suite, s'il y a lieu ;

C.E. et L.E. doivent conclure un contrat avec l'école secondaire Gérard-Filion dans lequel ils s'engagent à respecter toutes les

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2005

règles de l'école, toutes les consignes ou autres règles à défaut C.E. sera transféré à l'école Hélène-De Champlain et ce dès la première infraction ;

C.E. ne peut être admis à l'école secondaire Gérard-Filion avant que tel contrat ne soit conclu.

Adoptée unanimement

65-CC-2004-2005

BUDGET RÉVISÉ 2004-2005

ATTENDU QUE le «*Cadre régissant la préparation du budget 2004-2005*» prévoit qu'une répartition définitive du budget soit faite en tenant compte de la population étudiante officielle au 30 septembre 2004, des résultats financiers de l'exercice 2003-2004 et des règles de répartition budgétaire contenues au cadre ;

ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion a été consulté ;

ATTENDU QUE le comité de travail du Conseil des commissaires, après étude, recommande l'acceptation du document «Budget révisé» du 22 février 2005 ;

IL EST PROPOSÉ par madame Suzanne Gagnon :

QUE la révision budgétaire proposée au document «Budget révisé» 2004-2005 du 22 février 2005 soit acceptée.

Adoptée unanimement

66-CC-2004-2005

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DES ÉCOLES ET DES CENTRES

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des écoles et des centres conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que les écoles et les centres, dont le nom apparaît à la liste jointe, ont présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation des conseils d'établissements respectifs ;

IL EST PROPOSÉ par madame Denise Girard :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2005

67-CC-2004-2005

QUE la Commission approuve les budgets des écoles et des centres dont le nom apparaît à la liste jointe.

Adoptée unanimement

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES DES
ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que les établissements dont le nom apparaît à la liste jointe n'ont pas présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc :

QUE la Commission autorise les établissements, dont le nom apparaît à la liste jointe, d'engager des dépenses ne dépassant pas 75% du budget accordé par la Commission, entendu que ceux-ci fourniront leur répartition budgétaire.

Adoptée unanimement

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Madame Jannie Bélanger – École Préville – Service de garde pour EHDAA

Madame Linda Bossé – Service de garde – Tarification au m²

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Denise Girard
Madame Suzanne Gagnon
Madame Lucie Désilets
Monsieur Alain Dépatie

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2005

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h.

Présidente

Secrétaire général